

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

<p>Nombre de conseillers En exercice : 14 Présent : 11 Procuration : 2 Votants : 13 Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0</p>	<p>L'an deux mille vingt-deux le cinq octobre Le Conseil Municipal de Montriond (Haute-Savoie), dûment convoqué. Réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Jean Claude DENNE (Maire) <u>Secrétaire de séance</u> : Mme SIBIL Christine <u>Date de convocation</u> : 30 septembre 2022</p>
<p><u>Réf</u> : 22125</p> <p><u>Objet</u> :</p> <p><b>Retrait délibération concernant la délégation la compétence en matière de gestion et de fixations des tarifs des différents bâtiments communaux</b></p>	<p><u>Présents</u> : M. DENNE Jean – Claude - Mme MICHAUD Sonia - M. COCCOZ Patrick - Mme MCQUADE Alisha - M. MUFFAT Michel - Mme MICHAUD Carole - M. GAILLARD Guy - M. ROSSET André - M. BRAIZE Richard - Mme SIBIL Christine - M. DUCHEMIN Vincent</p> <p><u>Absents ou excusés</u> : M. MUFFAT Bruno - Mme TAVERNIER Marie – Laure - Mme QUOEX Valérie</p> <p><u>Procuration</u> :</p> <p>Mme QUOEX Valérie à Mme MICHAUD Carole M. MUFFAT Bruno à Mme SIBIL Christine</p>

Monsieur le maire informe le conseil municipal d'une observation du contrôle de légalité, concernant la délibération en date du 7 septembre 2022, par lequel le conseil municipal lui délègue la compétence en matière de gestion et de fixation des tarifs des différents bâtiments communaux.

A la demande du contrôle de légalité, cette délibération faisant double usage avec la délibération existante prise en date du 13 avril 2022, il propose d'annuler la présente délibération.

Le conseil après en avoir voté,

- **RETIRE** la délibération du 7 septembre 2022 concernant la délégation la compétence en matière de gestion et de fixations des tarifs des différents bâtiments communaux.
- **DONNE** tous pouvoirs au maire, pour les actes relatifs à la présente délibération

Le Maire

DENNE Jean - Claude